

Groupe d'études Vigne, vin et œnologie
Assemblée nationale
126 Rue de l'Université
75355 Paris 07 SP

M. Bruno Le Maire
Ministre de l'Économie et des Finances
139, rue de Bercy
75012 - Paris

M. Gérard Darmanin
Ministre de l'Action et des Comptes publics
139, rue de Bercy
75012 - Paris

M. Didier Guillaume
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
Hôtel de Villerooy
78, rue de Varenne
75007 - Paris

Paris, le 14 avril 2020

Objet : Mesures spécifiques d'accompagnement pour le secteur viticole

Messieurs les Ministres,

Face à l'épidémie du COVID-19, le Gouvernement a été prompt à réagir et mettre en place des mesures de soutien immédiat aux entreprises : mesures de report des factures d'eau, de gaz et d'électricité, accès au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, le report des charges fiscales et sociales et bien d'autres. La filière vitivinicole souhaite saluer cette capacité à faire bouger la réglementation en un temps aussi bref.

Suite à l'intervention du Président de la République du 13 avril, la filière vitivinicole demeure néanmoins inquiète quant à la perspective d'un prolongement des mesures de confinement jusqu'au 11 mai, suivi d'une sortie graduelle du confinement pour l'ensemble des activités économiques accueillant du public (restaurants, bars, magasins etc.) sans pour autant avoir de date fixée.

Les agriculteurs peuvent continuer à travailler comme leurs salariés, leurs fournisseurs et leurs prestataires de services, en respectant le décret du 23 mars 2020, ainsi que les mesures « barrières ». Ainsi, la chaîne d'alimentation n'a pas été rompu avec les français et le maintien d'activité s'est accompagné d'un maintien des revenus pour les agriculteurs. Cependant, les viticulteurs sont victimes d'un contexte particulier où le maintien d'activité ne s'accompagne pas d'un maintien des revenus.

Depuis la mise en place du confinement, la commercialisation des vins a brutalement chuté. Tous les salons professionnels ont été annulés. La fermeture des restaurants, la fermeture des marchés alimentaires, des foires et marchés dédiés aux vins, l'absence de clientèle chez les cavistes et dans les caveaux a mis la commercialisation à l'arrêt. Le choc économique est tel que certaines des mesures prises par l'Etat pour venir en soutien des filières va se révéler insuffisant en viticulture, d'autant plus que les charges de fonctionnement vont s'accumuler pour les trois mois à venir et ce, sans recettes.

Dans cette perspective, le Groupe d'études vigne, vin et œnologie invite le Gouvernement à définir dans les meilleurs délais les conditions d'une prise en charge exceptionnelle de l'ensemble des cotisations sociales des exploitants et de leurs salariés en viticulture pendant la période de confinement. Faute de quoi, la faillite de très nombreuses entreprises est envisageable y compris pour des exploitations en bonne santé avant la crise. Cette demande d'exonération ne doit plus être une hypothèse parmi d'autres mais une réalité.

Par ailleurs, les reports des prélèvements et le recours aux prêts garantis par l'Etat ne suffiront pas. Nombreux sont les vigneron qui ont déjà largement eu recours à l'emprunt pour financer des investissements et qui sont confrontés aux paiements d'intérêts intercalaires en cas de demande de report d'échéance. Le Groupe d'études vigne, vin et œnologie attire l'attention du Gouvernement sur la nécessité de prendre des dispositions afin d'éviter aux exploitants le paiement de ces intérêts intercalaires qui ne font qu'accroître leur endettement. Selon les simulations que nous avons pu obtenir des filières, le montant de ces intérêts intercalaires s'élèverait à 150 millions d'euros.

Enfin, le Gouvernement, en conformité avec les lignes directrices de la Commission européennes, devrait mettre en place un plan d'aide à la distillerie d'urgence. Estimé à 400 millions d'euros par les professionnels suite à l'annonce d'un prolongement du confinement, cette somme permettra de soutenir le secteur vitivinicole, libérer les volumes et préparer la campagne à venir. Le Groupe d'études vigne, vin et œnologie enjoint le Gouvernement à solliciter auprès de la Commission Européenne une contribution exceptionnelle de 100 millions d'euros afin de financer cette aide.

Les soussignés vous remercient Messieurs les Ministres de l'intérêt que vous porterez à la lecture de ce courrier et sollicitent un entretien afin d'évoquer la faisabilité de ces propositions, voire celles d'autres solutions que vous pourriez avoir à l'étude dans le même objectif. Nous vous prions de bien vouloir agréer l'expression de nos sentiments respectueux.

Groupe d'études Vigne, vin et oenologie

Co-signataire, députés nationaux :

Marie-Christine Verdier-Jouclas, Co-présidente

Eric Girardin, Vice-Président

Didier Paris, Vice-Président

Mireille Robert, Vice-Présidente

Jean-Philippe Ardouin, Secrétaire

Fabienne Colboc, Secrétaire

François Cormier-Bouligeon, Secrétaire

Olivier Damaisin, Secrétaire
Sereine Mauborgne, Secrétaire
Adrien Morenas, Secrétaire
Benoit Simian, Secrétaire
Grégory Besson-Moreau
Danielle Brulebois
Jean-François Cesarini
Philippe Chalumeau
Annie Chapelier
Francis Chouat
Michèle Crouzet
Typhaine Degois
Michel Delpon
Nicolas Démoulin
Benjamin Dirx
Françoise Dumas
Stella Dupont
Jean-François Eliaou
Sophie Errante
Christophe Euzet
Emmanuelle Fontaine-Domeizel
Alexandre Freschi
Olivier Gaillard
Raphaël Gauvain
Laurence Gayte
Raphaël Gérard
Valérie Gomez-Bassac
Perrine Goulet
Romain Grau
Véronique Hammerer
Danièle Hérin
Philippe Huppé
Guillaume Kasbarian
Jacques Krabal
Sonia Krimi
Aina Kuric
Pascal Laverne
Sandra Marsaud
Didier Martin
Stéphane Mazars
Patricia Mirallès
Alain Perea
Jean-François Portarrieu
Bruno Questel
Pierre-Alain Raphan
Rémy Rebeyrotte
Véronique Riotton
Xavier Roseren



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Laetitia Saint-Paul
Jean Terlier
Alice Thourot
Huguette Tiegna
Guillaume Vuilletet